

RÉALISATIONS
APPARTENANCE
ENSEMBLE
RAYONNEMENT
SOUTIEN
ÉQUILIBRE
FIERTÉ
PRÉSENCE



TABLE DES MATIÈRES

2	Lettres de présentation
3	Rapport du président
5	Rapport de la directrice générale
8	Rapport des activités du Conseil d'administration
11	Rapport des activités du comité exécutif
12	Personnel de l'Ordre
13	Rapport du Bureau du syndic
14	Comité d'inspection professionnelle
16	Conseil de discipline
17	Comité de révision des plaintes
17	Conseil d'arbitrage des comptes
17	Activités relatives à l'usurpation de titre et à l'exercice illégal
18	Admission à la pratique
20	Comité de la formation
21	Activités de formation continue
22	Comités de travail
23	Renseignements généraux
27	Rapport de l'auditeur indépendant

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Québec, mai 2014

M^e Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice du Québec, Procureure générale du Québec, Notaire générale du Québec
et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Denis Leclerc, ps.éd.
Montréal, mai 2014

M^e Jean Paul Dutrisac

Président, Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,

Denis Leclerc, ps.éd.
Montréal, mai 2014

RAPPORT DU PRÉSIDENT

DENIS LECLERC, ps.éd.

L'année 2013-2014 fut marquée par la première élection au suffrage universel pour la présidence de l'Ordre. J'ai le privilège d'avoir été élu à cette fonction, après 20 années d'implications de toutes sortes auprès de différentes instances en lien avec la profession. J'aborde donc cette fonction avec fierté et humilité.

Une première année à titre de président se caractérise par une meilleure familiarisation des différents dossiers et du fonctionnement de l'organisation. Malgré un changement à la présidence, il s'agit avant tout de favoriser la continuité, tout particulièrement dans le cas d'une organisation saine et efficace, comme c'est le cas de l'Ordre. Plusieurs réalisations de la dernière année sont à souligner.

GOUVERNANCE

Parmi les différentes actions du Conseil d'administration (CA), celles qui visent à assurer une gouvernance de l'Ordre moderne ont été particulièrement importantes cette année. Le CA a ainsi réactualisé le comité de gouvernance en lui confiant de nouveaux mandats. Ce comité a mis en place un questionnaire d'évaluation des séances du conseil visant à contribuer à une meilleure efficacité. Il a également entamé la révision de l'ensemble des politiques de l'Ordre pour s'assurer qu'elles soient conformes aux exigences d'une bonne gouvernance.

Toujours dans un souci de meilleure gouvernance, le CA a également élaboré une procédure formelle d'évaluation de la direction générale, ce qui n'avait pas été fait depuis plusieurs années. La présence d'une même directrice générale depuis les tout débuts de l'Ordre a donné, au fil des ans, l'impression que cet exercice était moins nécessaire. Nous avons donc réaffirmé l'importance de cette évaluation annuelle pour l'organisation, et ce, dans la perspective d'une relève à prévoir au cours des prochaines années.

SUIVIS DU PL 21

Le PL 21 a demandé beaucoup de temps à l'Ordre dans les dernières années. Désormais, il s'agit de favoriser son implantation efficace dans les milieux. Pour ce faire, nous continuons nos collaborations régulières avec l'Association des centres jeunesse du Québec en partenariat avec l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. Nous avons également contribué, conjointement avec la Fédération québécoise des CRDITED, à la mise en place, pour ce secteur de pratique, d'un comité de suivi regroupant la Fédération et les ordres concernés.

Le PL 21 a établi la nécessité d'un haut niveau de professionnalisation pour l'intervention auprès des clientèles les plus vulnérables. En ce sens, l'Ordre a la responsabilité de surveiller et de favoriser la qualité de la pratique des psychoéducateurs. Nous sommes donc soucieux de remplir cette responsabilité avec rigueur mais aussi dans un esprit de soutien aux psychoéducateurs, sachant que des ajustements sont encore nécessaires dans bien des cas. C'est dans ce contexte que nous continuerons à produire des outils tels que des lignes directrices et à offrir des formations en lien avec le PL 21. D'ailleurs, le dernier colloque de l'Ordre a proposé plusieurs ateliers en lien avec les défis de l'implantation du PL 21, et ce, dans différents milieux de pratique.



COMITÉ DE LA FORMATION ET LIENS AVEC LES UNIVERSITÉS

Depuis l'arrivée des psychoéducateurs dans le système professionnel, la pratique voulait que les réunions du comité de la formation regroupent les membres de ce comité ainsi que les représentants de l'ensemble des écoles de formation en psychoéducation. Historiquement, ce fonctionnement a permis le développement de liens étroits de collaboration entre l'Ordre et les universités. De manière à maintenir ces liens tout en favorisant un contexte de travail optimal au sein du comité de la formation, nous avons créé le Forum des universités. Ce dernier regroupe les représentants des différentes universités favorisant ainsi les échanges entre eux et l'Ordre à propos de préoccupations reliées à la formation initiale. De son côté, le comité de la formation poursuit ses travaux en se concentrant spécifiquement sur ses objectifs et son mandat.

En tant que nouveau président, j'accorde beaucoup d'importance au lien étroit qu'entretiennent l'Ordre et les universités. C'est pour cette raison que j'ai entamé une tournée des différents départements de psychoéducation. Celle-ci permet aux professeurs et à moi-même d'échanger sur des préoccupations communes. Ces visites devraient être complétées à l'automne 2015.

REPRÉSENTATIONS ET VISIBILITÉ

Une grande place est faite, à l'intérieur de la planification stratégique, à la visibilité de l'Ordre et à la reconnaissance de la profession dans l'espace public, en lien avec notre vision d'être une référence en matière d'intervention auprès des clientèles en difficulté d'adaptation. Cela passe par différents moyens qui ont commencé à être mis en place et qui continueront de l'être dans les prochaines années.

Pour moi, cette question de la visibilité passe d'abord par un rapprochement des membres. J'ai donc instauré le « Billet du président », distribué à tous les psychoéducateurs aux deux semaines, dans le bulletin électronique *Le point com*. Une tournée du président en région a également été entamée. Jusqu'ici, elle m'a mené en Abitibi. D'autres régions seront visitées au cours de la prochaine année. De plus, j'ai accepté des invitations afin de rencontrer des étudiants en psychoéducation à Sherbrooke, Montréal, St-Jérôme et Trois-Rivières.

Les activités de représentation sont importantes. L'Ordre fait partie des organismes ayant été sollicités pour participer au Forum national sur le plan d'action en santé mentale 2014-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux. Par ailleurs, en plus d'assister à différents événements, j'ai été invité comme président à animer un panel dans le cadre des Rencontres nationales sur la persévérance scolaire et à donner une présentation au colloque du Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ). J'ai également été nommé au comité de la gouvernance du Conseil interprofessionnel du Québec.

PERSPECTIVES

Les prochaines années seront riches en activités et en projets au sein de l'Ordre. Plusieurs initiatives entamées cette année prendront de l'ampleur. Pensons, notamment, aux travaux visant l'optimisation de la gouvernance de l'organisation. Ce sera également le cas des actions de visibilité que seront le blogue du président et la page Facebook de l'Ordre, lesquels devraient être accessibles à l'automne. Ces deux outils permettront plus d'échanges avec les membres ainsi qu'avec le public en général. La tournée du président, entamée cette année, se poursuivra dans plusieurs régions du Québec et permettra aux membres de faire part de leur vision du développement de l'Ordre et de la profession.

REMERCIEMENTS

Pour terminer, je tiens à remercier chaleureusement plusieurs personnes. D'abord les membres du CA qui m'ont accueilli avec beaucoup d'ouverture. Ils m'ont démontré, tout au long de l'année, leur engagement à l'endroit de l'organisation et leur souci de la rendre de plus en plus efficace. Je tiens également à souligner le travail de tous les bénévoles sans lesquels un grand nombre de comités et activités ne pourraient fonctionner. Ils témoignent, par leur implication, d'un grand attachement à la psychoéducation et contribuent à en faire une profession dynamique.

Depuis mon arrivée en mai dernier, j'ai côtoyé les employés de l'Ordre, tout particulièrement ceux de la permanence. Il s'agit d'une équipe extraordinaire qui m'impressionne par ses compétences et son professionnalisme. L'Ordre ne serait pas ce qu'il est sans ces personnes dévouées et engagées. Pour finir, un merci tout particulier à Renée Verville, la directrice générale et chef d'orchestre de cette équipe. Elle a été et est une collaboratrice précieuse et une conseillère avisée qui contribue à améliorer mon travail de président.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

RENÉE VERVILLE, M.A.P., Adm.A.

Au cours de la dernière année, l'Ordre a connu de nombreux changements. Ces derniers ne sont pas sans se répercuter dans les différents dossiers de l'Ordre. Encore une fois, les employés ont su démontrer d'excellentes capacités d'adaptation pour relever les nombreux défis engendrés par ces changements.

TROISIÈME ANNÉE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

En 2013-2014, l'Ordre a connu sa troisième année de planification stratégique. En ce sens, le plan d'action nous a permis de consolider des actions déjà réalisées dans le passé et de réajuster certaines d'entre elles. Le bilan des réalisations des trois dernières années a donc permis de revoir la planification stratégique pour les deux années à venir. Voici un résumé des principales réalisations de l'année, en fonction des orientations du plan stratégique de l'Ordre.

ORIENTATION 1 Soutenir la pratique des psychoéducateurs en regard des compétences et du développement de la profession

Développement de la formation continue

La première période de référence de la norme d'exercice sur la formation continue s'est terminée le 31 mars 2014. De nombreux rappels ont été faits au cours de l'année pour que les membres s'approprient cette norme et constatent l'importance de la formation continue dans leur pratique.

Le partenariat développé avec l'Université de Sherbrooke (UdeS) pour la dispensation de la formation continue à distance a avorté. Toutefois, la collaboration amorcée avec Marc Tourigny, professeur à l'UdeS, s'est poursuivie et nous avons commencé les travaux concernant

l'élaboration d'un sondage sur les besoins de formation continue des membres. À partir des résultats de ce sondage et des constats qui ressortiront de l'analyse de la première période de la norme d'exercice sur la formation continue, nous serons en mesure de mieux planifier la formation continue pour les prochaines années. Deux autres professeurs ont participé au comité de travail pour l'analyse des besoins de formation continue, soit Jacques Joly du département de psychoéducation de l'UdeS et Manon Bergeron du département de sexologie de l'UQAM.

Lignes directrices

Nous avons poursuivi notre collaboration avec l'Association des centres jeunesse du Québec pour l'élaboration de lignes directrices touchant les activités réservées en centre jeunesse. Le Conseil d'administration (CA) a adopté les lignes directrices sur l'activité réservée : déterminer un plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergée dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation, ainsi que celle sur l'activité réservée : évaluer une personne dans le cadre d'une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse. Des plans



d'appropriation pour chacune de ces lignes directrices ont été élaborés, lesquels touchent à la fois la diffusion et l'appropriation par les membres.

Dans la foulée de la mise en œuvre du PL 21, nous avons constaté la nécessité d'élaborer des lignes directrices sur l'utilisation des instruments de mesure. Celles-ci ont été adoptées par le CA et diffusées à l'ensemble des membres.

Mécanismes de soutien pour les candidats à l'exercice de la profession admis par équivalence

Après avoir constaté certaines difficultés pour les candidats à obtenir de la supervision, nous avons décidé de mettre sur pied une structure permettant leur supervision. Les superviseurs relèvent dorénavant de l'Ordre et bénéficient d'un encadrement qui est bénéfique aux futurs membres. Le comité ayant travaillé à ce dossier a également produit un guide visant à accompagner ces superviseurs.

Adapter le processus d'inspection professionnelle dans une perspective accrue de prévention et d'amélioration des compétences

Un groupe de travail a été formé afin d'analyser le processus d'inspection professionnelle. Il s'avère que de nombreuses actions sont tenues afin de répondre à l'objectif de prévention et d'amélioration des compétences. Les inspections de démarrage offertes aux nouveaux membres de même que les visites de milieux en sont des exemples. Le comité d'inspection professionnelle poursuivra sa réflexion pour tenir compte de l'accroissement du nombre de membres et des difficultés observées dans certains milieux.

ORIENTATION 2 Faire connaître l'Ordre et la profession

Les objectifs liés à cette orientation ont été principalement de l'ordre de l'analyse. Des recommandations ont été faites pour l'an prochain. La conception d'une page Facebook de l'Ordre et d'un blogue du président, la révision complète du site Web et la tenue d'une journée de la psychoéducation en 2015 sont les principales recommandations émises par le service des communications. Celles-ci seront réalisées, pour la plupart, au cours de l'exercice à venir.

ORIENTATION 3 Accroître le nombre de membres en valorisant l'appartenance à une culture professionnelle

Poursuivre le travail de promotion du rôle des psychoéducateurs

Nous avons commencé la révision du matériel promotionnel de l'Ordre. Une nouvelle affiche a été conçue; la dernière datant de plus de 10 ans. Elle présentera une image renouvelée de la profession.

Nous avons également rencontré les étudiants de maîtrise des différentes universités offrant le programme de psychoéducation. L'objectif de ces rencontres était de mieux faire connaître la profession et de faire valoir l'importance d'adhérer à l'Ordre. Cette année, en plus de présenter aux étudiants le système professionnel et les dossiers majeurs de l'Ordre, nous avons présenté le PL 21 ainsi que les changements qu'a apportés cette loi dans la pratique des psychoéducateurs.

ORIENTATION 4 Favoriser la compréhension des membres de leurs obligations professionnelles envers les clients, les collègues et le public

Diffuser les nouveaux règlements et en faciliter la compréhension

Dans le cadre du processus de modification réglementaire, le *Code de déontologie* a été modifié. Il s'agit du dernier règlement à avoir été révisé. Il est entré en vigueur en novembre 2013. En plus de le diffuser à tous les membres et aux universités, nous avons mis sur pied des activités visant à mieux le faire connaître et permettant aux membres de se l'approprier. Une formation a été élaborée à cet effet et sera diffusée en ligne. Nous avons également revu la formation à distance sur la tenue de dossiers pour tenir compte du *Code de déontologie* révisé. Enfin, nous avons revu le *Règlement sur certaines activités pouvant être exercées par des personnes autres que des psychoéducateurs* afin de permettre à une personne qui agit hors du cadre d'un programme d'études, d'un stage ou d'une formation d'exercer les activités réservées sous certaines conditions, dont celle d'être supervisée. Cela permettra aux organisations d'embaucher un étudiant après son stage, et ce, même s'il doit compléter son rapport de stage.

Élaborer des activités permettant de mieux transmettre l'information aux étudiants et aux nouveaux membres sur leurs obligations professionnelles

En plus des rencontres avec les étudiants de maîtrise, nous avons informé les universités que les étudiants pouvaient devenir étudiants associés leur permettant ainsi de mieux connaître les informations diffusées aux membres quant aux obligations professionnelles. Nous avons aussi offert aux universités une formation destinée aux superviseurs de stage afin qu'ils soient à jour en ce qui a trait aux obligations professionnelles pour mieux former les stagiaires. Cette formation n'a été offerte qu'à une seule occasion. Nous explorerons d'autres façons de rejoindre les superviseurs de stage.

ORIENTATION 5

Moderniser l'organisation dans une perspective de développement

Élaborer et implanter un système intégré de gestion des risques

Une politique de gestion des risques a été adoptée par le CA. Son implantation a débuté, notamment en ce qui touche les risques liés à l'organisation.

Mettre en place un processus d'amélioration de la performance au CA

Un comité de gouvernance avait été mis sur pied en 2012 et des travaux avaient été amorcés. Toutefois, le changement à la présidence a fait en sorte qu'un nouveau comité a été mis en place avec de nouveaux objectifs.

AUTRES DOSSIERS

Nous avons complété la démarche pour réaliser l'équité salariale et nous conformer à la *Loi sur l'équité salariale*.

Les professionnels de l'Ordre ont été très actifs, particulièrement sur les dossiers entourant le PL 21. Ils ont aussi apporté leur soutien au président et à la directrice générale pour différents dossiers touchant la protection du public et la reconnaissance de la profession. Enfin, avec le personnel de soutien, ils ont fait du colloque un succès sur tous les plans.

Toutes ces activités ont été réalisées en plus des activités régulières de l'Ordre, à savoir :

- > Réponses aux questions des membres et du public;
- > Formation continue des membres;
- > Admission des candidats (universités québécoises et équivalences);
- > Inscription et réinscription au tableau de l'Ordre;
- > Édition de publications diverses;
- > Inspections régulières et inspections portant sur la compétence;
- > Enquêtes;
- > Audiences du conseil de discipline;
- > Relations avec les médias;
- > Demandes d'accès à l'information;

et bien d'autres encore...

REMERCIEMENTS

Tout ce travail ne peut se faire que grâce à une équipe composée de personnes compétentes et dévouées qui ont à cœur la mission de l'Ordre. Chacune d'entre elles a un apport précieux et je veux leur dire merci, car ce sont leurs forces qui ont été mises en commun pour réaliser tout le travail accompli.

L'équipe du personnel de l'Ordre est soutenue par le CA, le comité exécutif et de nombreux bénévoles. Je tiens à les remercier pour leur apport.

Je tiens, finalement, à remercier Denis Leclerc, le président, pour les actions qu'il a entreprises cette année afin de participer au rayonnement de la profession de psychoéducateur.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président, élu au suffrage universel des membres de l'Ordre, est appuyé de 12 administrateurs élus et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le Conseil d'administration (CA) veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Le mandat du président ainsi que des administrateurs est d'une durée de trois ans.

ADMINISTRATEURS DU CA



01



02



03



04



05



06



07



08



09



10



11



12

ADMINISTRATEURS NOMMÉS



13



14



15



16

ADMINISTRATEURS DU CA

- 01 **Denis Leclerc**, ps.éd.
Président
(mandat se terminant en 2016)
- 02 **Érika Fortin**, ps.éd.
Région électorale I : Bas-St-Laurent,
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-
Lac-Saint-Jean et Côte-Nord
(mandat se terminant en 2015)
- 03 **Marc Bergeron**, ps.éd.
Région électorale II : Capitale-Nationale
et Chaudière-Appalaches
(mandat se terminant en 2016)
- 04 **Brigitte Alarie**, ps.éd.
Région électorale III :
Mauricie et Centre-du-Québec
(mandat se terminant en 2015)
- 05 **Myriam Laventure**, ps.éd.
Région électorale IV : Estrie
(mandat se terminant en 2016)
- 06 **Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt**, ps.éd.
Région électorale V : Montréal
(mandat se terminant en 2015)
- 07 **Claudine Pelletier**, ps.éd.
Région électorale V : Montréal
(mandat se terminant en 2015)
- 08 **Monique Nadeau**, ps.éd.
Région électorale V : Montréal
(mandat se terminant en 2016)

(Absente des photographies)
Maryse Beaudoin, ps.éd.
Région électorale VI :
Laval, Laurentides et Lanaudière
(mandat se terminant en 2016)
- 09 **Alessandro Orsi**, ps.éd.
Région électorale VI :
Laval, Laurentides et Lanaudière
(mandat se terminant en 2016)
- 10 **Gabrielle Thivierge**, ps.éd.
Région électorale VII : Outaouais,
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
(mandat se terminant en 2015)
- 11 **Richard Chagnon**, ps.éd.
Région électorale VIII : Montérégie
(mandat se terminant en 2016)
- 12 **Jean-Pierre Robin**, ps.éd.
Région électorale VIII : Montérégie
(mandat se terminant en 2016)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS

- 13 **Céline Bélanger**
(mandat se terminant en 2015)
- 14 **Raoul Desmeules**
(mandat se terminant en 2015)
- 15 **Claude Di Stasio**
(mandat se terminant en 2015)
- 16 **Jocelyne Pellerin**
(mandat se terminant en 2016)

RAPPORT DU CA

Les administrateurs, guidés par leur mandat premier de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance des activités de l'Ordre. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CA a tenu cinq réunions ordinaires. L'assemblée générale de l'Ordre 2012-2013 s'est tenue le 30 mai 2013, à l'Hôtel Best Western, à Drummondville.

En matière d'affaires légales et réglementaires, le CA a, notamment :

- > adopté le *Règlement modifiant le règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des psychoéducateurs*;
- > adopté le projet de rapport annuel 2012-2013;
- > radié les membres ayant fait défaut de payer leur cotisation pour l'exercice 2013-2014;
- > adopté le programme de surveillance générale;
- > adopté l'avis de convocation à l'assemblée générale;
- > recommandé à l'Office des professions du Québec l'ajout au *Règlement sur les diplômés délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* du diplôme de maîtrise en psychoéducation (M. Ps.éd.) de l'Université Laval;

En matière d'affaires professionnelles, d'orientation et de prises de position, le CA a, notamment :

- > adopté les lignes directrices sur l'activité réservée : déterminer un plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergée dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation;
- > adopté les lignes directrices sur l'utilisation des instruments de mesure;
- > adopté le guide de pratique des superviseurs pour les candidats à l'admission par équivalence;
- > adopté le document sur l'appropriation des documents d'encadrement;
- > adopté le plan d'action 2014-2015;

- > procédé à l'adoption de principe des lignes directrices sur l'activité réservée : évaluer une personne dans le cadre d'une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse;
- > mandaté le comité de la formation d'étudier les modèles de passerelle DEC-BAC et d'identifier les impacts de ce type de parcours sur les compétences des psychoéducateurs;

En matière d'affaires administratives, le CA a, notamment :

- > adopté les états financiers vérifiés 2012-2013;
- > nommé Denis Leclerc, président, Renée Verville, directrice générale de l'Ordre, et Jean-Pierre Robin, vice-président, signataires des effets de commerce;
- > nommé Micheline Chassé, directrice des services administratifs, signataire des effets de commerce pour des montants inférieurs à 5000 \$;
- > adopté la modification à la politique des règles de fonctionnement des comités;
- > proposé aux membres réunis en assemblée générale l'augmentation de la cotisation 2015-2016 correspondant à l'augmentation du coût de la vie;
- > recommandé aux membres de l'assemblée générale d'adopter le principe de l'augmentation de la cotisation en lien avec l'augmentation du coût de la vie, tout en faisant cette recommandation de l'augmentation de la cotisation annuellement tel que prévu au *Code des professions*;
- > adopté l'augmentation de 5 \$ des frais du registre des droits acquis;
- > adopté que des frais de 50 \$ soient facturés aux personnes s'inscrivant au registre des étudiants et des candidats à l'admission par équivalence;
- > recommandé aux membres de l'assemblée générale de reconduire le mandat de la firme comptable de Carufel pour l'année 2013-2014;
- > adopté les prévisions budgétaires 2014-2015;
- > adopté l'augmentation des échelles salariales;
- > adopté l'augmentation de la participation de l'employeur au régime de retraite simplifié;
- > accordé le contrat de la refonte du site Web à la firme Absolunet;
- > accordé le contrat à la firme SVI eSolutions pour l'implantation d'une plateforme permettant la formation à distance;
- > adopté la révision de la politique des communications;
- > adopté la révision de la politique sur les formateurs;

En matière de gouvernance, le CA a, notamment :

- > mandaté Denis Leclerc, ps.éd., Raoul Desmeules, Marie-Christine Harguindéguy-Lincourt, ps.éd., Marc Bergeron, ps.éd., et Renée Verville pour établir le processus d'évaluation du directeur général;
- > adopté le guide d'évaluation du directeur général ainsi que la grille d'évaluation;
- > nommé Denis Leclerc, ps.éd., Jean-Pierre Robin, ps.éd., Raoul Desmeules et Jocelyne Pellerin, membres du comité d'évaluation du directeur général;
- > formé le comité de gouvernance et précisé son mandat ainsi que les objectifs à atteindre;
- > nommé Denis Leclerc, ps.éd., Marie-Christine Harguindéguy-Lincourt, ps.éd., Brigitte Alarie, ps.éd., Jocelyne Pellerin et Renée Verville, membres du comité de gouvernance pour un mandat se terminant le 31 mars 2016;

En matière de nominations et de mandats, le CA a, notamment :

- > nommé Jean-Pierre Robin, ps.éd., comme délégué substitut au CIQ;
- > renouvelé le mandat de Renée Verville comme déléguée au Conseil québécois d'agrément;
- > nommé Lucille David, ps.éd., et René Grenier, ps.éd., membres du conseil de discipline pour un mandat se terminant le 31 mars 2016;
- > nommé Mireille Riverin, ps.éd., présidente substitut au comité d'inspection professionnelle;
- > nommé Bernard Deschênes, ps.éd., membre du comité de la formation;
- > nommé Bernard Deschênes, ps.éd., membre du conseil de discipline;
- > nommé Micheline Chassé, directrice des services administratifs, représentante de l'Ordre dans le dossier administratif de la CSST;
- > nommé Ghitza Thermidor, ps.éd., et Mélissa De Courval, ps.éd., inspecteurs pour un mandat se terminant le 7 décembre 2016;
- > nommé Bernard Cabot, ps.éd., syndic adjoint pour un mandat se terminant le 15 mars 2017;
- > nommé Sylvain Daigneault, ps.éd., inspecteur pour un mandat se terminant le 15 mars 2017;
- > nommé Ann-Rebecca Maugile, ps.éd., membre du comité d'inspection professionnelle pour un mandat se terminant le 15 mars 2016;

En matière de reconnaissance, le CA a, notamment :

- > proposé que le Mérite du CIQ soit décerné au psychoéducateur Serge Larivée;
- > nommé le Dr Michel Lemay, récipiendaire du Prix Reconnaissance.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est composé du président, du vice-président, de deux administrateurs élus et d'un administrateur nommé. Le comité exécutif est élu annuellement. En plus d'exercer les pouvoirs que le Conseil d'administration (CA) lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du *Code des professions*, il veille aux affaires courantes de l'Ordre.

Les administrateurs au comité exécutif 2013-2014 sont :

Denis Leclerc, ps.éd.
Président

Jean-Pierre Robin, ps.éd.
Vice-président

Brigitte Alarie, ps.éd.
Conseillère

Richard Chagnon, ps.éd.
Conseiller

Raoul Desmeules
Administrateur nommé

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le comité exécutif a tenu sept réunions régulières. Lors de ces réunions, les administrateurs ont notamment approuvé la liste des candidats admis par la secrétaire générale, procédé à l'étude des recommandations du comité d'équivalence et du comité d'inspection professionnelle et fait des recommandations au CA. Les dossiers administratifs et financiers ont été à l'ordre du jour de toutes les réunions.

Voici un résumé des principales décisions du comité exécutif.

DÉLIVRANCE DE PERMIS ET D'ACCRÉDITATIONS

Le comité exécutif a :

- > délivré le permis de psychoéducateur à 230 candidats;
- > radié les personnes qui n'avaient pas versé les sommes dues à l'Ordre dans le délai fixé;
- > radié les personnes qui ont démissionné de l'Ordre;
- > révoqué quatre permis de candidats n'ayant pas fait leur inscription au tableau des membres;
- > délivré 35 permis restrictif temporaire conformément à l'article 41 du *Code des professions*;
- > accordé l'accréditation à la médiation familiale à cinq psychoéducateurs.

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Le comité exécutif a :

- > imposé des mesures de perfectionnement à huit psychoéducateurs à la suite des recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- > ajouté des heures de supervision relativement à la tenue de dossiers pour un membre;
- > mandaté M^e Geneviève Roy d'intenter une poursuite pénale envers deux personnes pour usurpation de titre.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Le comité exécutif a :

- > adopté le calendrier des rencontres du comité exécutif 2013-2014;
- > approuvé la dépense concernant la mise à jour du site Web et du système informatique;
- > recommandé au CA la modification des règles de fonctionnement des comités;
- > approuvé le lieu de rencontre pour le colloque de 2015;
- > recommandé au CA l'adoption des prévisions budgétaires;
- > recommandé au CA l'augmentation des échelles salariales;
- > recommandé au CA l'adoption du plan d'action;
- > recommandé que des frais de 50 \$ soient facturés aux personnes s'inscrivant au registre des étudiants et des candidats à l'admission par équivalence;
- > recommandé au CA l'adoption de la politique de gestion des risques;
- > débuté le travail d'identification et d'analyse des risques opérationnels;
- > autorisé le renouvellement de l'entente avec l'UQTR pour la gestion du répertoire d'outils;
- > analysé les placements de l'Ordre.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Le comité exécutif a :

- > adopté l'encadrement des stages des candidats à l'exercice de la profession par équivalence;
- > nommé les membres du comité du dossier du magazine;
- > nommé les membres du comité DI-TSA;
- > nommé les membres du jury pour les bourses de maîtrise et de doctorat;
- > choisi le Château Mont-Sainte-Anne pour le prochain colloque.

PERSONNEL DE L'ORDRE

Direction générale

Renée Verville, M.A.P., Adm.A.
Directrice générale et secrétaire

Manon Gauthier
Adjointe à la direction générale
et aux communications

Services administratifs

Micheline Chassé
Directrice des services administratifs

Sylviane Besner
Adjointe aux services administratifs
et réceptionniste

Services juridiques

M^e Geneviève Roy
Conseillère juridique

Service des communications

Jaëlle Héroux, M.A.
Responsable des communications
(congé de maternité jusqu'en novembre 2013)

Deborah Jussome
Responsable des communications
(remplacement)

Qualité de l'exercice et développement professionnel

Jean Hénault, ps.éd.
Coordonnateur aux admissions
et au soutien professionnel

Claude Paquette, ps.éd.
Coordonnateur à la qualité de l'exercice
et au soutien professionnel

Dominique Trudel, Ph. D., ps.éd.
Coordonnatrice au développement
et au soutien professionnel

Mélanie Besner
Adjointe à l'admission

Pierrette Savard
Adjointe à l'inspection et aux affaires juridiques

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

Au cours de la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, 42 demandes provenant du public ou de membres ont été traitées par le Bureau du syndic.

Quinze de ces demandes ont donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête, 11 ont été étudiées mais n'ont pas donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête et 16 sont en suspens ou en attente de compléments d'information.

Aucune demande d'accès à l'information en vertu du régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels n'a été reçue au cours de la période.

Si on inclut les 15 nouveaux dossiers d'enquête à ceux qui étaient toujours actifs au 1^{er} avril 2013, le Bureau du syndic a agi dans 17 dossiers d'enquête au cours de la période visée (voir tableau 1).

En cours d'année, 15 dossiers d'enquête ont été fermés. Cinq dossiers ont fait l'objet d'une référence au comité d'inspection professionnelle portant sur la compétence professionnelle. Des recommandations ont été adressées aux membres intimés dans 14 dossiers. Aucun dossier d'enquête n'a été réglé par conciliation.

Une plainte a été déposée devant le conseil de discipline.

Tableau 1

Bilan des dossiers traités au cours de la période visée	
	Enquêtes disciplinaires
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2013	2
Dossiers ouverts durant la période	15
Dossiers fermés durant la période	15
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2014	2

Tableau 2

Motif principal des nouvelles demandes reçues au cours de la période (Codes et autres règlements)	
Motif principal des demandes d'enquête*	Nombre
Qualité d'exercice	5
Consentement	2
Honoraires	2
Indépendance professionnelle et conflit d'intérêts	1
Qualité de la relation professionnelle	1
Renseignements de nature confidentielle	2
Exercice illégal d'activité réservée à un autre professionnel	1
Acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession	1
Total	15

* Il est à noter que plus d'un motif peut parfois être soulevé par un même demandeur, mais seul le motif principal est ici comptabilisé.

Bureau du syndic
Robert Turbide, ps.éd. Syndic
Anne-Marie Beaulieu, ps.éd. Syndic adjointe
Bernard Cabot, ps.éd. Syndic adjoint (à partir de mars 2014)
Jean-François Gauthier, ps.éd. Syndic adjoint
Richard Lachapelle, ps.éd. Syndic adjoint
Annie Poirier, ps.éd. Syndic adjointe

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Pour ce faire, il procède, notamment, à la vérification des dossiers, du matériel et du lieu de pratique des psychoéducateurs. Il voit à ce que les normes soient appliquées et que l'exercice respecte celles-ci. Selon les circonstances, le CIP peut s'adresser au comité exécutif afin d'exiger qu'un membre complète un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. La requête du CIP pourrait même avoir pour objet de limiter ou de suspendre le droit d'exercer les activités professionnelles d'un psychoéducateur jusqu'à ce que le membre en difficulté ait satisfait aux conditions qui lui sont imposées.

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS

Pour l'exercice 2013-2014, le CIP s'est réuni à huit reprises et a tenu deux journées d'étude avec l'ensemble des inspecteurs. Durant cette même période, il a procédé à l'inspection professionnelle de 320 psychoéducateurs. De plus, par le biais de rencontres de groupe, 24 visites de milieux ont été réalisées, rejoignant ainsi 300 membres supplémentaires. C'est également durant l'exercice 2013-2014 que le CIP a entrepris des *visites de démarrage* s'adressant aux membres qui en sont à leur première année d'exercice. Ces visites sont offertes sur une base volontaire. Seize membres ont ainsi choisi d'être rencontrés pour échanger sur leur pratique et s'assurer du respect des normes.

Pour accomplir son mandat, le CIP a recommandé au Conseil d'administration (CA) l'embauche de trois nouveaux inspecteurs, portant ainsi leur nombre à sept. Il s'agit des psychoéducateurs Sylvain Daigneault, Mélissa De Courval et Ghitza Thermidor. Monsieur Serge Goyette, nommé en 2009, a pris sa retraite comme inspecteur.

Soucieux de préparer la relève, le CIP a accueilli dans ses rangs Ann-Rebecca Maugile à titre de nouveau membre, succédant ainsi à Réjean Thomas, actif au CIP depuis sa création.

La qualité et la rigueur du travail de messieurs Thomas et Goyette auront été utiles durant toutes ces années.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2013-2014

En vertu de l'article 11 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le CIP a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2013-2014 et a proposé au CA de l'Ordre les critères de sélection suivants :

- > première inscription ou réinscription au tableau des membres après plus de trois ans d'absence, lorsque le comité d'admission n'a pas exigé une mise à jour des connaissances avant de permettre l'inscription au tableau;
- > psychoéducateurs qui arrivent à cinq ans de pratique;
- > changement majeur de poste occupé, de domaine principal ou de clientèle;
- > membres ayant sept à neuf ans de pratique.

COMMENTAIRES DES MEMBRES INSPECTÉS

Les commentaires reçus sont très positifs. Les membres rencontrés apprécient le contact avec un psychoéducateur d'expérience et expriment leur satisfaction quant au travail des inspecteurs.

Inspection générale 2013-2014

Questionnaires transmis aux membres	401
Questionnaires en attente ¹	5
Questionnaires annulés non complétés ²	76
Questionnaires complétés	320

Milieus de pratique - Questionnaires

Pratique privée	31
Centres jeunesse et centres de réadaptation	108
Milieu scolaire	107
Centres de la petite enfance	4
Milieu communautaire	40
Santé et services sociaux	93
Autres	18
Total des questionnaires	401

Résultats de l'analyse des questionnaires

Pratique jugée acceptable	167
Visite déterminée	138
Le CIP ne peut se prononcer ³	14
Référence au syndic/inspection particulière	1
Total	320

Milieus de pratique - Visites 2013-2014

Pratique privée	11
Centres jeunesse et centres de réadaptation	37
Milieu scolaire	42
Centres de la petite enfance	10
Milieu communautaire	14
Santé et services sociaux	24
Total	138

1 Motifs : nouvel emploi, congé parental - retour connu, recherche d'emploi, retour progressif, etc.

2 Motifs d'annulation : erreur de sélection, maladie, congé parental - retour non connu, retraite imminente, emploi autre que psychoéducateur (enseignant, gestionnaire, technicien, autre domaine).

3 Le CIP ne peut se prononcer, car le membre n'exerce pas en psychoéducation mais a tout de même complété son questionnaire.

Décisions du CIP pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014

Pratique répondant aux normes	46
Un ou des correctifs mineurs à apporter	48
Suivi nécessaire	21
Inspection particulière portant sur la compétence requise	9
Imposition d'une mesure par le comité exécutif	8
Référence au syndic	0
Total	130

Comité d'inspection professionnelle

Claire Jutras, ps.éd.
Présidente

Serge Goyette, ps.éd.
Ann-Rebecca Maugile, ps.éd.
(à partir de mars 2014)

Mireille Riverin, ps.éd.
Libertad Sanchez, ps.éd.

Réjean Thomas, ps.éd.
(jusqu'en février 2014)

Claude Paquette, ps.éd.
Secrétaire

Inspecteurs

Yves Bouffard, ps.éd.

Sylvain Daigneault, ps.éd.
(à partir de mars 2014)

Mélissa De Courval, ps.éd.
(à partir de février 2014)

Anne-Marie Delisle, ps.éd.

Serge Goyette, ps.éd.
(jusqu'en septembre 2014)

Céline Lessard, ps.éd.

Rina Petretta, ps.éd.

Ghitza Thermidor, ps.éd.
(à partir de février 2014)

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le conseil de discipline a tenu neuf journées d'audience et deux conférences de gestion.

Le conseil a rendu, en cours d'exercice, trois décisions disciplinaires ainsi qu'une décision accueillant la requête de la partie plaignante afin que soient interdits l'accès, la divulgation, la publication ou la diffusion de renseignements ou de documents communiqués à l'intimé dans le cadre de la divulgation de la preuve.

Au cours de l'exercice 2013-2014, aucune recommandation n'a été faite au Conseil d'administration et aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

Plaintes dont l'audience est complétée au 31 mars 2014

Nature de la plainte	Nombre
Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	4
Bris de confidentialité	1
Entrave au travail du syndic	1
Défaut d'obtenir le consentement du titulaire de l'autorité parentale	1
Défaut d'agir avec compétence et intégrité	1
Atteinte à la réputation et dénigrement du travail d'autrui	1
Défaut de respecter les règles de l'art et de tenir compte des normes de pratique généralement reconnues	1

Décisions du conseil	Nombre
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Radiant provisoirement l'intimé	1
Autorisant le retrait de la plainte	0
Déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant des sanctions	1

Sanctions imposées par le conseil	Nombre
Réprimande	0
Amendes	0
Limitation d'exercice et amende	1
Radiation temporaire	0
Radiation permanente	0

Conseil de discipline

M^e Serge Vermette
Président
Alain Aubuchon, ps.éd.
Jacynthe Boyer, ps.éd.
Lucille David, ps.éd.
Bernard Deschênes, ps.éd.
Julie De Serres, ps.éd.
Renée Giguère, ps.éd.
Jacques C. Grégoire, ps.éd.
René Grenier, ps.éd.
Josée Lehoux, ps.éd.
Diane Métayer, ps.éd.
M^e Geneviève Roy
Secrétaire

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Au cours de l'exercice 2013-2014, deux demandes d'avis ont été présentées au comité qui s'est réuni une fois. Dans le premier dossier, le comité a été d'avis qu'il y avait lieu de porter plainte au conseil de discipline. Il a suggéré la nomination d'un syndic *ad hoc*. Il a aussi suggéré de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle. Dans le deuxième dossier, l'avis n'a pas encore été rendu.

Comité de révision des plaintes

Dominique Martinet, ps.éd.
Président

Collette Boulanger, ps.éd.

Louise Dépelteau, ps.éd.

Martine Pageau, ps.éd.

Roland Larochelle
Représentant du public

André Roy
Représentant du public

Louis Roy
Représentant du public

M^e Geneviève Roy
Secrétaire

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'appliquer la procédure d'arbitrage des comptes conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre*.

Au cours de l'exercice 2013-2014, aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue.

Arbitre

Claude H. Pariseau, ps.éd.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE ET À L'EXERCICE ILLÉGAL

- > Nombre d'enquêtes complétées sur l'usurpation de titre : 5
- > Nombre d'enquêtes complétées sur l'exercice illégal : 0
- > Parmi les enquêtes effectuées, deux poursuites pénales ont été intentées portant sur l'usurpation de titre.

ADMISSION À LA PRATIQUE

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Le Conseil d'administration a délégué au comité des admissions par équivalence le mandat d'examiner les demandes d'équivalence à l'Ordre et de faire les recommandations appropriées selon le *Code des professions*, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis* de l'Ordre et la réglementation de la Charte de la langue française.

Comité des admissions par équivalence

Suzanne Bernier, ps.éd.
Rachel Bluteau, ps.éd.
Josée Lehoux, ps.éd.
Jean Hénault, ps.éd.
Secrétaire

Le comité des admissions par équivalence a tenu huit réunions au cours desquelles il a :

- > étudié 66 demandes d'admission par voie d'équivalence de formation. Le comité a délivré un permis restrictif temporaire à 28 candidats, a exigé une formation supplémentaire à 23 candidats, a délivré un permis sans condition à sept candidats, et a refusé l'admission à huit candidats ne satisfaisant pas aux exigences;
- > étudié la candidature de trois candidats ayant déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme; délivré un permis sans condition à un candidat et imposé un stage aux deux autres candidats;
- > étudié la candidature de 14 candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au tableau des membres pendant plus de cinq ans; délivré un permis sans condition à neuf d'entre eux et imposé un stage aux cinq autres candidats.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	1	-	1	-	-
hors du Canada	2	-	1	1	-
au Québec	63	7	48	8	-

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	1	1
Stage	-	-
Cours et stage	-	-

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	-	-
Stage	-	-
Cours et stage	-	-

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	-	-
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	53	28	25	-

ACTIONS MENÉES POUR FACILITER LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

L'Ordre offre des activités de formation sur les contenus les plus souvent demandés aux candidats en cours d'admission : le programme de lectures dirigées sur les fondements de la psychoéducation, le système professionnel et la déontologie, le développement et l'évaluation de programme et le programme de lectures dirigées sur l'évaluation psychoéducative.

Pour les candidats à qui le comité des admissions par équivalence demande d'effectuer un stage de formation pratique, l'Ordre offre un accompagnement personnalisé et fournit un guide de stage complet dans lequel se trouvent les informations concernant la démarche et la réalisation du stage, l'entente et le plan de stage à établir avec le superviseur.

Activités relatives à la délivrance d'un permis

Demandes de permis	Quantité
Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du <i>Code des professions</i>)	214
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	214
Demandes de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	-
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	-
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	66
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	58
Demandes de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	8
Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	-

COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité de la formation est un comité consultatif auprès du Conseil d'administration de l'Ordre. Il a comme mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation initiale des psychoéducateurs.

Le comité de la formation a tenu deux réunions, le 17 octobre et le 20 novembre 2013. Il a examiné le continuum baccalauréat-maîtrise en psychoéducation de l'Université Laval et émis un avis favorable pour que le diplôme de maîtrise en psychoéducation décerné par cette université donne ouverture au permis délivré par l'Ordre.

Cette année, le comité de la formation a pris une nouvelle orientation en limitant la présence à cette instance aux seuls membres nommés. Parallèlement, un Forum des universités a été mis en place pour que se poursuive l'échange d'informations entre l'Ordre et l'ensemble des universités offrant les programmes en psychoéducation. Le comité a adopté un plan de travail sur trois ans afin d'examiner l'adéquation de la formation offerte par chacun des établissements universitaires à l'exercice de la profession, selon les dispositions du PL 21, particulièrement les activités réservées.

À l'hiver 2014, une première collecte d'informations a été effectuée à ce sujet. Le comité poursuivra sa démarche au cours des deux prochaines années.

Comité de la formation

Dominique Trudel, Ph. D., ps.éd.
Représentante de l'Ordre et
présidente du comité

Bernard Deschênes, ps.éd.
Représentant de l'Ordre

Isabelle Archambault, Ph. D.
Représentante du Bureau de la coopération
interuniversitaire (BCI)¹

Denise Côté, Ph. D.
Représentante du BCI

Sylvain Coutu, ps.éd.
Représentant de la CRÉPUQ
(jusqu'en septembre 2013)

Maryse Champagne
Représentante du ministère de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche, de la Science et
de la Technologie

Marie-Claude Riopel
Représentante du ministère de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche, de la Science et
de la Technologie
(jusqu'en janvier 2014)

Renée Verville, M.A.P., Adm.A.
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre,
invitée

¹ Anciennement CRÉPUQ.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

Depuis quelques années, l'Ordre maintient une offre de formations sur des sujets pouvant intéresser une majorité de psychoéducateurs afin de les préparer à agir en conformité avec les règles en vigueur.

Au cours de l'exercice 2013-2014, un effort particulier a été fait pour rejoindre des groupes de psychoéducateurs, dans leur milieu, afin de les informer des dispositions du PL 21 qui ont une incidence sur leur pratique. Dans ce cadre, les psychoéducateurs de 22 commissions scolaires ont été rencontrés.

Activités de formation continue		
Nature de l'activité	Nombre de séances	Nombre de participants
Activités en présence		
Brigance (6 heures)	1	20
Conners 3 (6 heures)	4	68
Développement et évaluation de programmes - avec travaux (45 heures)	2	22
Développement et évaluation de programmes - sans travaux (20 heures)		1
Démarrer une pratique privée (6 heures)	2	25
Introduction à la psychométrie et applications pratiques (15 heures)	1	9
Sous-total	10	145
Activités à distance		
Questionnaire - Feuillelet déontologique n° 5 - avec cas (2 heures)	s.o.	157
Questionnaire - Feuillelet déontologique n° 5 - sans cas (1 heure)		48
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (20 heures)	s.o.	22
Tenue de dossiers : aspects pratiques (15 heures)	s.o.	7
Sous-total		234
Autres activités		
Séances d'information sur le PL 21 ou la tenue de dossiers	23	340
Colloque de l'Ordre (Drummondville, 30 et 31 mai 2013)	s.o.	481
Sous-total		821
Total		1 200

COMITÉS DE TRAVAIL

Activités réservées en centres jeunesse

Sylvain Daigneault, ps.éd.
Louise Dépelteau, ps.éd.
Chargée de projet
Claude Dessureault, ps.éd.
Jean Hénault, ps.éd.
Brigitte Moreault, T.S.
Association des centres jeunesse du Québec
Mélanie Poitras, ps.éd.
Chantale Turner, ps.éd.
Dominique Trudel, Ph. D., ps.éd.
Responsable

Dossier du magazine

Kim Archambault, ps.éd.
Annick Bayard, ps.éd.
Jonathan Bluteau, ps.éd.
Caroline Deshaies, ps.éd.
Suzanne Larose, ps.éd.
Milénka Munoz, ps.éd.
Isabelle Racette, ps.éd.
Renée Verville, M.A.P., Adm.A.
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre
Dominique Trudel, Ph. D., ps.éd.
Responsable

Gouvernance

Brigitte Alarie, ps.éd.
Marie-Christine Harguindéguy-Lincourt, ps.éd.
Denis Leclerc, ps.éd.
Président de l'Ordre
Jocelyne Pellerin
Administratrice nommée
Renée Verville, M.A.P., Adm.A.
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Psychoéducateurs du secteur déficience intellectuelle/TSA

Jean-François Bouffard, ps.éd.
Amélie Dufour, ps.éd.
Stéphanie Labrecque, ps.éd.
Dominique Lacasse, ps.éd.
Manon Laflamme, ps.éd.
Véronique Longtin, ps.éd.
Jonathan Pepin, ps.éd.
Ghítza Thermidor, ps.éd.
Claude Paquette, ps.éd.
Secrétaire

Psychoéducateurs du secteur santé mentale adulte

Catherine Beudet, ps.éd.
Isabelle Bourassa, ps.éd.
Yves Champagne, ps.éd.
Valérie Côté, ps.éd.
Isabelle Dame, ps.éd.
Sarah Duford, ps.éd.
Anne-Marie Fournelle, ps.éd.
Véronique Héneault, ps.éd.
Hélène Mineau, ps.éd.
Claude Paquette, ps.éd.
Secrétaire

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Profil sociodémographique

Région administrative	Nombre de membres
Bas-St-Laurent (1)	96
Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	92
Québec (3)	234
Mauricie (4)	244
Estrie (5)	312
Montréal (6)	978
Outaouais (7)	179
Abitibi-Témiscamingue (8)	168
Côte-Nord (9)	32
Nord-du-Québec (10)	25
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	28
Chaudière-Appalaches (12)	108
Laval (13)	158
Lanaudière (14)	207
Laurentides (15)	256
Montérégie (16)	719
Centre-du-Québec (17)	171
Hors Québec	17
Hors Canada	16
Total	4 040
Total - femmes	3 428
Total - hommes	612

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie (\$)	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	4 021	1 000 000	3 000 000
Exemption	19		

INSCRIPTION AU TABLEAU AU 31 MARS 2014

Délivrance de permis

	Total
Permis réguliers	225
Permis restrictifs temporaires	28
Permis restrictifs temporaires révoqués	24

Membres inscrits au tableau au 31 mars 2013

Nouvelles inscriptions	263
Réinscriptions	116
Radiations non-paiement	132
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Inspection avec limitation de droit d'exercice	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	0
Démissions	66
Décès	0

Total des membres au 31 mars 2014

Permis restrictifs temporaires	84
--------------------------------	----

Classement de cotisation (Dates des versements 01/04, 01/05, 01/06 et 01/07)

Catégorie	Psychoéducateurs	Cotisation (\$)
Membres réguliers	3 182	504
Membres recrues, 1 ^{ère} année	214	126
Membres recrues, 2 ^e année	172	252
Membres recrues, 3 ^e année	98	378
Membres inactifs	257	126
Membres hors Québec	17	126
Membres hors Canada	16	126
Membres émérites	4	0
Membres retraités	80	50

Total au 31 mars 2014

Étudiants associés au 31 mars 2014	391
------------------------------------	-----

Répartition des membres selon les milieux de travail

Milieux de travail	Sous-total	Total	%
Éducation		1 212	34,5
Primaire	584		
Secondaire	349		
Secondaire - adultes	58		
Centre administratif	70		
Cégep - consultation	29		
Cégep - enseignement	32		
Université - enseignement et recherche	83		
Université - autres	7		
CSSS		701	20,0
Centres de réadaptation		468	13,0
en dépendance	61		
en déficience physique	40		
en déficience intellectuelle/TED	367		
Centres jeunesse		527	15,0
Centres hospitaliers		174	5,0
Organismes communautaires		107	3,0
Cabinet-conseil		114	3,0
Petite enfance		44	1,5
Emploi		36	1,0
CSST - SAAQ - IVAC - autres compagnies		44	1,5
Centres de détention		16	0,5
Fonction publique et organismes		46	1,5
Autres		31	1,0
Psychoéducateurs détenteurs d'un permis de psychothérapeute délivré par l'Ordre des psychologues du Québec		67	
Psychoéducateurs accrédités à la médiation familiale avec engagement		5	



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2014, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Yves de Carufel CPA inc.

Par : Yves de Carufel, CPA auditeur, CGA
Sainte-Adèle (Québec)
Le 15 mai 2014

ÉTAT DES RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2014

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds d'assurance responsabilité	2014 TOTAL	2013 TOTAL
PRODUITS					
Cotisations	1 877 322 \$	– \$	– \$	1 877 322 \$	1 805 728 \$
Admission	56 265	–	–	56 265	85 821
Publications	14 570	–	–	14 570	18 640
Activités de formation	55 779	–	–	55 779	66 965
Colloque	134 402	–	–	134 402	–
Ventes de produits	17 621	–	–	17 621	33 493
Intérêts	28 555	–	1 452	30 007	23 432
Ristournes	–	–	23 861	23 861	22 118
Divers	26 047	–	–	26 047	24 853
	2 210 561	–	25 313	2 235 874	2 081 050
CHARGES					
Administration (Annexe A)	994 825	56 481	–	1 051 306	902 981
Surveillance (Annexe B)	468 451	–	–	468 451	283 972
Affaires professionnelles (Annexe C)	231 445	–	–	231 445	179 716
Formation (Annexe D)	98 886	–	–	98 886	120 320
Frais du colloque	98 898	–	–	98 898	52
Promotion et communication (Annexe E)	216 022	–	–	216 022	212 341
	2 108 527	56 481	–	2 165 008	1 699 382
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	102 034 \$	(56 481) \$	25 313 \$	70 866 \$	381 668 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 mars 2014

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2014 TOTAL	2013 TOTAL
SOLDE AU DÉBUT							
Solde déjà établi	596 549 \$	129 054 \$	200 000 \$	300 000 \$	50 000 \$	1 275 603 \$	839 360 \$
Redressement (note 13)	-	-	-	-	-	-	54 575
Solde redressé	596 549	129 054	200 000	300 000	50 000	1 275 603	893 935
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	102 034	(56 481)	-	-	25 313	70 866	381 668
Affectation aux immobilisations	(60 805)	60 805	-	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	637 778 \$	133 378 \$	200 000 \$	300 000 \$	75 313 \$	1 346 469 \$	1 275 603 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2014

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2014 TOTAL	2013 TOTAL
ACTIF							
À court terme							
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	2 133 271 \$	– \$	– \$	299 992 \$	– \$	2 433 263 \$	2 060 794 \$
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 4)	103 000	–	–	–	–	103 000	199 000
Créances (note 5)	19 494	–	–	–	–	19 494	84 489
Créances interfonds, sans intérêt	72 158	–	200 000	8	–		
Stocks (note 6)	29 522	–	–	–	–	29 522	36 604
Frais imputables au prochain exercice	31 541	–	–	–	–	31 541	34 810
	2 388 986	–	200 000	300 000	–	2 616 820	2 415 697
PLACEMENTS (note 7)	203 000	–	–	–	147 471	350 471	225 158
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	–	133 378	–	–	–	133 378	129 054
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF	361	–	–	–	–	361	902
	2 592 347 \$	133 378 \$	200 000 \$	300 000 \$	147 471 \$	3 101 030 \$	2 770 811 \$
PASSIF ET ACTIF NET							
À court terme							
Fournisseurs et charges à payer (note 9)	340 132 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	340 132 \$	274 972 \$
Créances interfonds, sans intérêt	200 008	–	–	–	72 158		
Contribution à l'Office des professions du Québec	73 498	–	–	–	–	73 498	54 871
Produits perçus d'avance	1 340 931	–	–	–	–	1 340 931	1 165 365
	1 954 569	–	–	–	72 158	1 754 561	1 495 208
ACTIF NET	637 778	133 378	200 000	300 000	75 313	1 346 469	1 275 603
	2 592 347 \$	133 378 \$	200 000 \$	300 000 \$	147 471 \$	3 101 030 \$	2 770 811 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 12)

Au nom du Conseil d'administration



Denis Leclerc, ps.éd.
Président



Jean-Pierre Robin, ps.éd.
Vice-président

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	70 866 \$	381 668 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	56 481	45 205
Amortissement de l'autre élément d'actif	541	541
Gain sur aliénation de placement	(1 000)	-
	126 888	427 414
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	334 699	346 034
	461 587	773 448
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(228 313)	(125 953)
Aliénation de placements	200 000	99 925
Acquisition d'immobilisations corporelles	(60 805)	(61 757)
	(89 118)	(87 785)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	372 469	685 663
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 060 794	1 375 131
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 3)	2 433 263 \$	2 060 794 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2014

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, conséquemment, exempté de l'impôt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers de l'Ordre ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le Conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur ou pour combler un manque de liquidités.

Le fonds de développement de la profession présente les sommes versées dans le but de soutenir le développement de la profession dans l'optique d'assurer une plus grande qualité des services des psychoéducateurs.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse, les parts de fonds communs du marché monétaire à court terme et les placements dont l'échéance n'excède pas 90 jours à partir de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

Placements

Les placements temporaires sont composés de certificats de placement garanti dont les échéances sont de plus de 90 jours, mais inférieures à 12 mois.

Les placements à long terme sont classés comme actif financier et sont évalués à la valeur comptable puisque celle-ci est comparable à sa juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	
Logiciels	5 ans
Autres	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Instrument financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des créances. Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2014	2013
Encaisse	1 490 614 \$	1 132 480 \$
Placements de moins de 90 jours	942 649	928 314
	2 433 263 \$	2 060 794 \$

4. PLACEMENT RÉALISABLE AU COURS DU PROCHAIN EXERCICE

	2014	2013
Certificat de placement garanti, 2,15 % (1,75 % en 2013), échéant en juillet 2014 (juillet 2013 en 2013), au coût	103 000 \$	199 000 \$

5. CRÉANCES

	2014	2013
Sommes à recevoir de l'OCCOQ	– \$	38 121 \$
Clients et divers	12 951	15 254
Intérêts courus	6 543	2 276
Gouvernement du Québec	–	28 838
	19 494 \$	84 489 \$

6. STOCKS

	2014	2013
Papeterie et fournitures de bureau	29 522 \$	36 604 \$

7. PLACEMENTS

	2014	2013
Obligations de banque et municipales, 1,9 % (2,15 % en 2013), échéant en juillet 2015 (juillet 2014 en 2013), au coût	203 000 \$	103 000 \$
Fonds du programme de responsabilité professionnelle	147 471	122 158
	350 471 \$	225 158 \$

Les fonds du programme de responsabilité professionnelle sont constitués de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes et le fonds de prévention, gérés par « La Capitale assurances générales », portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, payables mensuellement, diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Le fonds de prévention peut être décaissé selon les besoins et les dispositions énoncés par l'Ordre.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014		2013	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	24 928 \$	3 779 \$	21 149 \$	24 403 \$
Mobilier et équipement	122 896	94 144	28 752	26 679
Matériel informatique	301 003	217 526	83 477	77 972
	448 827 \$	315 449 \$	133 378 \$	129 054 \$

9. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2014	2013
Fournisseurs et frais courus	54 516 \$	40 713 \$
Retenues à la source	3 074	2 541
Salaires	102 929	75 246
Taxes à la consommation	179 613	156 472
	340 132 \$	274 972 \$

10. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2014	2013
Créances	64 995 \$	(15 761) \$
Stocks	7 082	9 684
Frais imputables au prochain exercice	3 269	(13 743)
Fournisseurs et charges à payer	65 160	65 135
Contribution à l'Office des professions du Québec	18 627	10 680
Produits perçus d'avance	175 566	290 039
	334 699 \$	346 034 \$

11. RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élevèrent à 41 477 \$ (35 022 \$ en 2013) et 10 506 \$ (5 093 \$ en 2013) respectivement.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 30 septembre 2020. Les loyers minimaux de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour les cinq prochains exercices se terminant le 31 mars sont les suivants :

2015	2016	2017	2018	2019	2019 et suivants
126 129 \$	130 255 \$	134 381 \$	134 381 \$	134 381 \$	201 572 \$

Ces montants représentent 60,4 % du loyer total mensuel.

Location d'un copieur

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de location pour deux copieurs pour un montant total de 39 798 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 1 809 \$ échéant en novembre 2015. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2014 est de 5 427 \$.

Location d'un timbreur et d'une balance postale

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur avec compteur et une balance postale pour un montant total de 21 120 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 960 \$ échéant en janvier 2015. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2014 est de 2 880 \$.

Location de serveurs

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers pour un montant total de 49 800 \$, remboursable en 48 versements mensuels de 1 015 \$ à 1 060 \$, échéant en décembre 2017. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2014 est de 37 620 \$.

13. REDRESSEMENT

Un redressement a été effectué afin de tenir compte de la décision de Revenu Québec, à la suite d'un avis d'opposition déposé par le Conseil interprofessionnel du Québec de modifier le taux de cotisation de l'Ordre au Fonds des Services de santé qui était de 4,26 % à 2,7 %. L'Ordre avait comptabilisé dans l'exercice 2012 la cotisation de Revenu Québec pour le montant supplémentaire résultant du changement de taux de 2,7 % à 4,26 % de même que les intérêts et pénalités s'y rapportant.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre n'est pas exposé à ce risque, principalement à cause des sommes importantes détenues dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère ses excédents de liquidité en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, les revenus d'intérêts ne représentent pas un produit important pour l'Ordre.

15. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2014

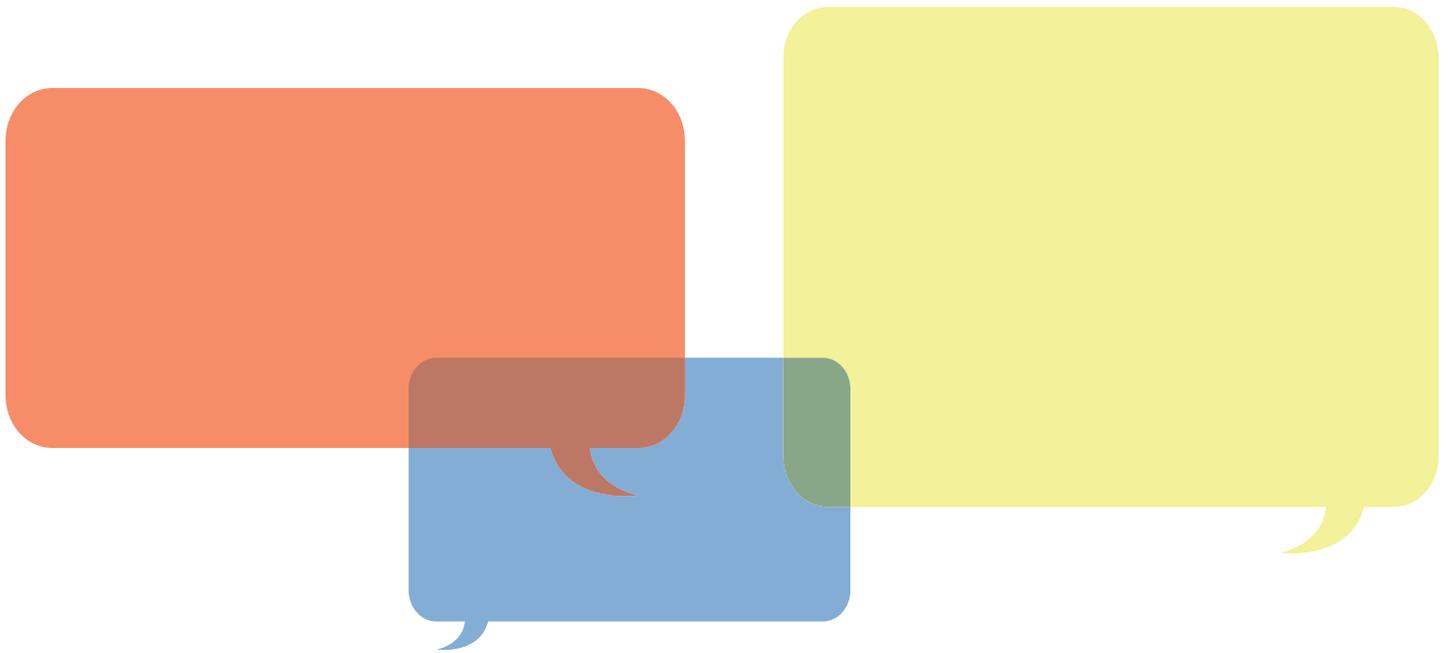
	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds d'assurance responsabilité	2014 TOTAL	2013 TOTAL
ANNEXE A - ADMINISTRATION					
Salaires	485 404 \$	– \$	– \$	485 404 \$	406 639 \$
Avantages sociaux	72 773	–	–	72 773	66 792
Frais de représentation et de déplacements	9 229	–	–	9 229	3 861
Frais de perfectionnement	22 161	–	–	22 161	10 075
Loyer et aménagements	128 460	–	–	128 460	106 676
Taxes et assurances	3 106	–	–	3 106	3 069
Impression	16 859	–	–	16 859	31 017
Photocopieur	5 913	–	–	5 913	3 765
Frais de courrier	20 330	–	–	20 330	25 080
Télécommunications	9 190	–	–	9 190	10 413
Location de serveurs	15 574	–	–	15 574	14 530
Entretien et équipement de bureau	691	–	–	691	1 505
Frais de programmation et de base de données	23 177	–	–	23 177	21 821
Fournitures de bureau	1 244	–	–	1 244	1 092
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	60 807	–	–	60 807	52 837
Divers	1 489	–	–	1 489	3 099
Honoraires professionnels	54 655	–	–	54 655	45 425
Frais du Conseil d'administration	28 527	–	–	28 527	23 710
Frais du comité exécutif	8 733	–	–	8 733	8 051
Cotisations à d'autres associations	25 953	–	–	25 953	17 676
Abonnements et documentation	550	–	–	550	643
Amortissement des améliorations locatives	–	3 254	–	3 254	525
Amortissement du matériel informatique	–	40 576	–	40 576	35 709
Amortissement du mobilier et équipement	–	12 651	–	12 651	8 971
	994 825 \$	56 481 \$	– \$	1 051 306 \$	902 981 \$

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds d'assurance responsabilité	2014 TOTAL	2013 TOTAL
ANNEXE B - SURVEILLANCE					
Admission					
Salaires	92 708 \$	– \$	– \$	92 708 \$	56 743 \$
Avantages sociaux	14 323	–	–	14 323	8 921
Honoraires	1 139	–	–	1 139	15 862
Frais généraux	7 701	–	–	7 701	7 325
	115 871	–	–	115 871	88 851
Inspection professionnelle					
Salaires	54 398	–	–	54 398	42 536
Avantages sociaux	9 022	–	–	9 022	7 457
Honoraires	57 356	–	–	57 356	40 380
Frais de représentation et de déplacements	9 074	–	–	9 074	7 310
Frais généraux	8 802	–	–	8 802	3 595
	138 652	–	–	138 652	101 278
Bureau du syndic					
Salaires	19 549	–	–	19 549	8 958
Avantages sociaux	3 869	–	–	3 869	1 888
Honoraires	81 609	–	–	81 609	41 759
Frais de représentation et de déplacements	7 629	–	–	7 629	4 015
Frais généraux	3 306	–	–	3 306	3 613
Frais légaux	72 650	–	–	72 650	32 606
	188 612	–	–	188 612	92 839
Discipline					
Honoraires	9 263	–	–	9 263	–
Frais de représentation et de déplacements	1 961	–	–	1 961	–
Frais généraux	14 092	–	–	14 092	1 004
	25 316	–	–	25 316	1 004
	468 451 \$	– \$	– \$	468 451 \$	283 972 \$

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds d'assurance responsabilité	2014 TOTAL	2013 TOTAL
ANNEXE C - AFFAIRES PROFESSIONNELLES					
Salaires	162 478 \$	– \$	– \$	162 478 \$	114 723 \$
Avantages sociaux	25 449	–	–	25 449	17 823
Frais de représentation et de déplacements	2 893	–	–	2 893	2 429
Projet gangs de rue	–	–	–	–	6 842
Frais généraux	316	–	–	316	98
Frais des comités	5 955	–	–	5 955	7 476
Maintien du répertoire d'outils	34 354	–	–	34 354	30 325
	231 445 \$	– \$	– \$	231 445 \$	179 716 \$

ANNEXE D - FORMATION					
Salaires	39 628 \$	– \$	– \$	39 628 \$	42 128 \$
Avantages sociaux	7 132	–	–	7 132	7 384
Honoraires	41 614	–	–	41 614	48 260
Frais de déplacements	3 876	–	–	3 876	4 219
Formation continue	6 636	–	–	6 636	18 329
	98 886 \$	– \$	– \$	98 886 \$	120 320 \$

ANNEXE E - PROMOTION ET COMMUNICATION					
Salaires	90 516 \$	– \$	– \$	90 516 \$	100 021 \$
Avantages sociaux	16 000	–	–	16 000	15 042
Frais de représentation et de déplacements	87	–	–	87	2 469
Participation aux salons	3 986	–	–	3 986	1 325
Frais généraux	617	–	–	617	942
Production de matériel promotionnel	11 567	–	–	11 567	7 904
Bourses, concours et prix	5 790	–	–	5 790	3 738
Promotion et publicité	5 303	–	–	5 303	5 600
Revue scientifique	54 544	–	–	54 544	45 490
Publications – bulletin et magazine	24 609	–	–	24 609	26 238
Rapport annuel	2 548	–	–	2 548	2 602
Site Internet partie membres	–	–	–	–	475
Divers	455	–	–	455	495
	216 022 \$	– \$	– \$	216 022 \$	212 341 \$



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3M 3E2
Téléphone : 514 333-6601 ou 1 877 913-6601
www.ordrepsed.qc.ca